

L'EAU – LA GESTION DES VOIES NAVIGABLES

CADRE EUROPÉEN EN MATIÈRE DE VOIES NAVIGABLES

La Commission européenne a adopté le 24 juin dernier le plan d'actions NAIADES III qui définit le cadre européen de soutien au développement du transport par voies navigables pour la période 2021-2027.

Ce plan d'actions intègre les objectifs du Green Deal (pacte vert) et de la Stratégie de Mobilité Durable et Intelligente. Il a pour ambition de renforcer le transport fluvial durablement, répondant à l'objectif européen d'augmenter le trafic fluvial de 25% d'ici à 2030, et de 50% d'ici à 2050. Le transport fluvial est ainsi considéré comme un outil central de la transition vers des systèmes de transports européens multimodaux et sans émissions.

Le plan NAIADES III, fondé sur 35 actions, se décline autour de deux objectifs principaux :

- transférer davantage de transport de marchandises vers les voies navigables ;
- engager le secteur sur une voie irréversible vers des émissions nulles.

LES PROJETS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le Parc Bleu de l'Eurométropole

Le Parc Bleu résulte d'une volonté de créer un espace transfrontalier continu entre les habitants, l'eau et la nature. Un territoire transfrontalier accessible à pied, à vélo ou en bateau, sans frontières ni obstacles.

Le Parc Bleu, c'est aussi un projet de territoire de longue haleine mêlant tourisme, biodiversité, économie, transport, loisir, ressource... Les 14 partenaires de l'Eurométropole (États, Régions / Communautés, Provinces / Départements et intercommunales), la société civile et les acteurs de terrain ont travaillé ensemble au sein d'un Groupe action pour définir une stratégie de territoire autour de l'eau.

Véritable projet eurométropolitain, le Carré Bleu est une boucle de 90 kilomètres formée par la Deûle, la Lys et le Canal de Bossuit-Kortrijk, l'Escaut, le Canal de l'Espierres, la Marque et le Canal de Roubaix.

Projets Interreg vallée de la Lys

Le projet Européen Interreg IV **Corrid'or** a permis l'émergence du parc transfrontalier Leievallei – Parc de la Lys, avec une première phase de travaux entre Erquinghem-Lys et Deûlémont. Approuvé en juillet 2016, le projet Européen **Valys** (Interreg V) confirme cette collaboration fructueuse entre les partenaires belges et français.

Les acteurs de la Vallée de la Lys transfrontalière se sont fixés pour objectif que le territoire devienne une destination éco-touristique transfrontalière d'excellence, dans le cadre du projet **Golden Leie-Lys** (Interreg V). L'axe de la rivière de la Lys est le fil conducteur permettant de mailler les communes autour du tourisme fluvial et des activités fluviales afin de se distinguer du tourisme traditionnel. À partir de l'aménagement de sites identifiés comme prioritaires, il s'agira de mettre en place des services et produits de tourisme fluvial innovants. Cette mise en valeur de l'offre bord à voie d'eau s'appuiera donc sur un travail de mise en réseau des prestataires et acteurs touristiques créatifs dans le tourisme expérientiel, favorisant le bilinguisme et la naissance de partenariats entre le secteur public et privé. Grâce à l'expertise de Voies navigables de France (VNF), du professionnel de tourisme fluvial BooOT, des gestionnaires de ports et de bases nautiques, le projet permet l'émergence de nouvelles activités touristiques et de loisirs, génératrices d'emplois et de retombées économiques dans les zones de proximité.

Les projets **Flandria Rhei** (Interreg V), pilotés par la province de Flandre Occidentale et le département du Nord concernent directement le quotidien des habitants du bassin de vie transfrontalier autour de la Lys : lutte contre les inondations, préservation de la biodiversité dans les cours d'eau, valorisation des espaces naturels, participation des habitants dans l'aménagement du territoire, accès aux services au public, mobilité en milieu rural.

Projet liaison Seine-Escaut

Seine-Escaut est un projet partenarial, cofinancé par la Commission européenne, l'AFITF (agence de financement des infrastructures de transport de France), les agences de l'eau, 4 régions françaises (Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie) et 2 régions belges (Flandre et Wallonie), les départements ainsi que les intercommunalités. Sa coordination opérationnelle est assurée par le Groupe européen d'intérêt économique (GEIE) Seine-Escaut, qui réunit 4 partenaires : Voies navigables de France (VNF), la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), De Vlaamse Waterweg nv (DVW) et le Service public de Wallonie (SPW). **Le futur réseau fluvial à grand gabarit Seine-Escaut permettra de relier le bassin de la Seine en France à celui de l'Escaut en Belgique, grâce à la construction d'une nouvelle liaison fluviale, le Canal Seine-Nord Europe, ainsi qu'à la modernisation et à la régénération de canaux existants. Favorisant l'intermodalité et l'innovation, sa mise en service complète est prévue pour 2030.** Il viendra alors renforcer l'offre de transport européenne de ses 1 100 km de voies navigables à grand gabarit. Moderne et performant, Seine-Escaut répond aux grands enjeux européens aussi bien que locaux : il encourage un transport décarboné adapté aux besoins économiques et commerciaux à venir et améliore la continuité territoriale d'un secteur comptant plus de 40 millions d'habitants.



GESTION DES VOIES NAVIGABLES EN BELGIQUE



La gestion des voies navigables en Belgique est une compétence répartie entre les Régions. En Wallonie comme en Flandre, c'est aux départements en charge de la mobilité et des travaux publics que revient la responsabilité des cours d'eau navigables.

Les cours d'eau, en Wallonie comme en Flandre, sont répartis en plusieurs catégories.

Wallonie :

Les cours d'eau navigables ou encore voies hydrauliques font donc partie du domaine public. À ce titre, ils sont gérés par le **Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures**. Au sein du SPW Mobilité et Infrastructures, la **Direction de la Gestion hydrologique** développe et entretient un réseau hydrologique permanent sur l'ensemble du territoire wallon (précipitations, niveaux, débits...). En charge du contrôle-qualité des données et de leur diffusion, elle effectue des campagnes de mesures spécifiques directement dans les cours d'eau. Ces mesures permettent, en partie, de vérifier la navigabilité sur le réseau hydrauliques ou encore de planifier et contrôler les dragages. Le SPW est tenu de veiller à l'inspection subaquatique des infrastructures.

Le Code de l'eau wallon précise que la Direction est responsable de l'annonce et de la prévision des inondations sur l'ensemble de la Wallonie, et assure les connexions par interfaces avec les régions et états voisins. Elle est également impliquée dans la gestion de crises (crues, sécheresses), assiste les exploitants des ouvrages de régulation des eaux et développe des outils d'aide à la décision.

La Direction de la Gestion hydrologique peut être amenée à réaliser ou coordonner des expertises pour d'autres administrations belges et étrangères, des entreprises et des bureaux d'études, ainsi que dans le cadre de la coopération internationale.

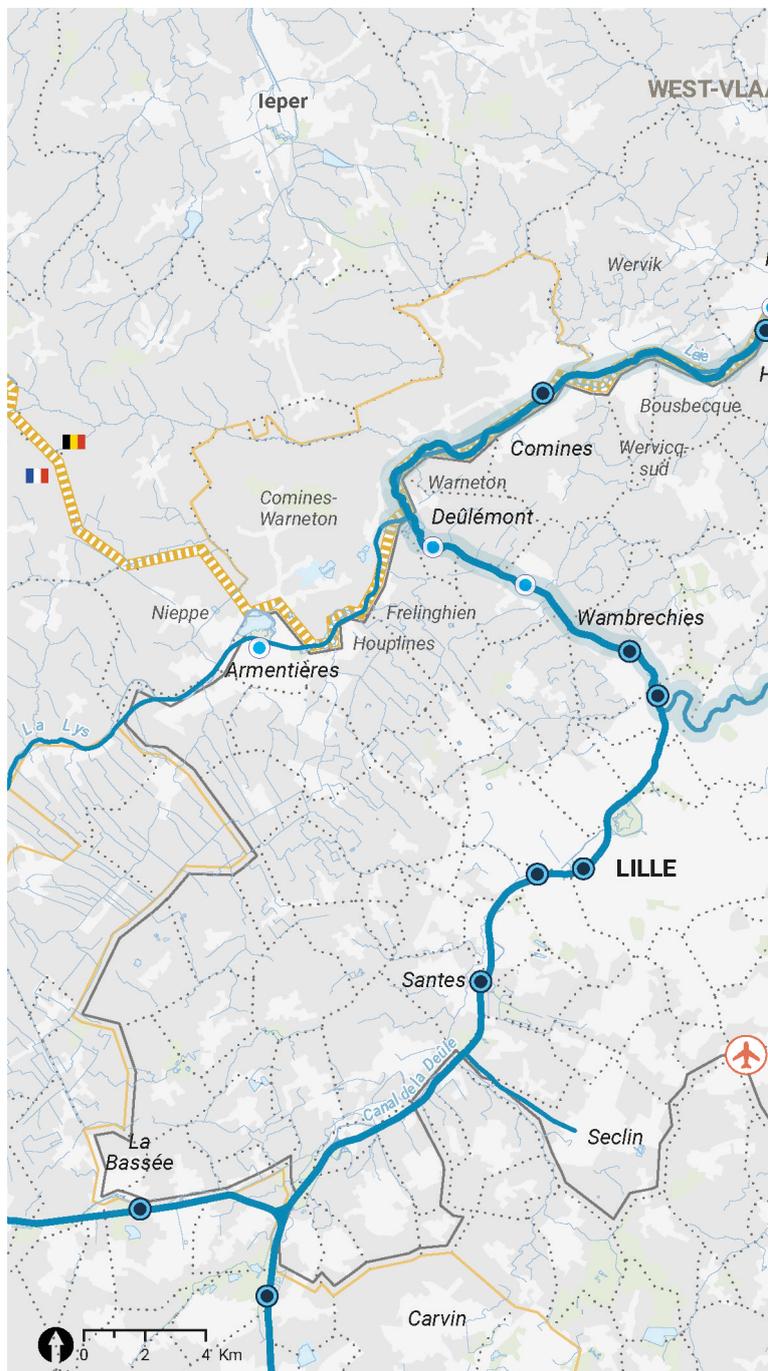
Enfin, elle soutient les projets de recherche et de développement, participe à des commissions techniques et représente la Région wallonne au sein d'instances internationales. De manière générale, elle met en place des processus de gestion, assiste les directions territoriales et veille à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

Flandre :

Le mode de fonctionnement en Flandre est sensiblement similaire à celui de la Wallonie. Au sein du **Service Mobilité et travaux publics** de l'autorité flamande se trouve le **Hydrological Information Centre (HIC)**, appartenant lui-même au laboratoire hydrologique flamand, faisant partie de Xperta. Xperta est l'ensemble de services de soutien technique du Département Mobilité et Travaux publics. Au sein de ce département, se trouvent également les structures compétentes en matière de gestion des eaux (De Vlaamse Waterweg, Afdeling Maritieme Toegang (Division Accès Maritime) et Agentschap Maritieme Dienstverlening en Kust (Agence des Services Maritimes et Côtiers)).

Le HIC dispose également d'une infrastructure de mesure et de systèmes de prévision pour les voies navigables de Flandre. Le HIC Meting & Monitoring (Mesures & Suivi) soutient la Vlaamse Waterweg dans sa gestion opérationnelle de l'eau. En outre, le HIC s'occupe également de l'échange de données avec les régions/pays environnants via une plate-forme commune avec la Vlaamse Milieu Maatschappij (VMM).

De Vlaamse Waterweg S. A. est une agence du gouvernement flamand. Ses missions principales sont **d'assurer le transport de marchandises par eau, la gestion de l'eau (inondations et pénuries d'eau) et de promouvoir la biodiversité** le long des voies navigables, ainsi que les loisirs.



- Port fluvial/de plaisance
- Voie navigable grand gabarit (>1000t)
- Autre voie navigable
- Réseau hydrographique
- Le Carré Bleu*

*Le Carré Bleu est une boucle de 90 km formée par les principaux cours d'eau de l'Eurométropole : la Deûle, le Canal de Bossuit-Kortrijk, l'Escaut, le Canal de l'Espierres et le Canal de Roubaix.



Le cas de la MEL :

En France, la gestion de certaines voies navigables du domaine public est confiée à l'établissement public Voies navigables de France (VNF), qui peut obtenir des redevances des usagers qui naviguent sur son domaine. VNF assure 3 grandes missions au service de la société :

- la promotion de la logistique fluviale ;
- le concours à l'aménagement des territoires ;
- la gestion globale de l'eau.

Dans le département du Nord, le réseau navigable est le cœur hydraulique du territoire. Il draine 80% des eaux du Nord et du Pas-de-Calais. VNF en assure l'exploitation, la maintenance et la mise en valeur. Les équipes de VNF garantissent le transport de l'eau et l'équilibre entre ses différents usages.

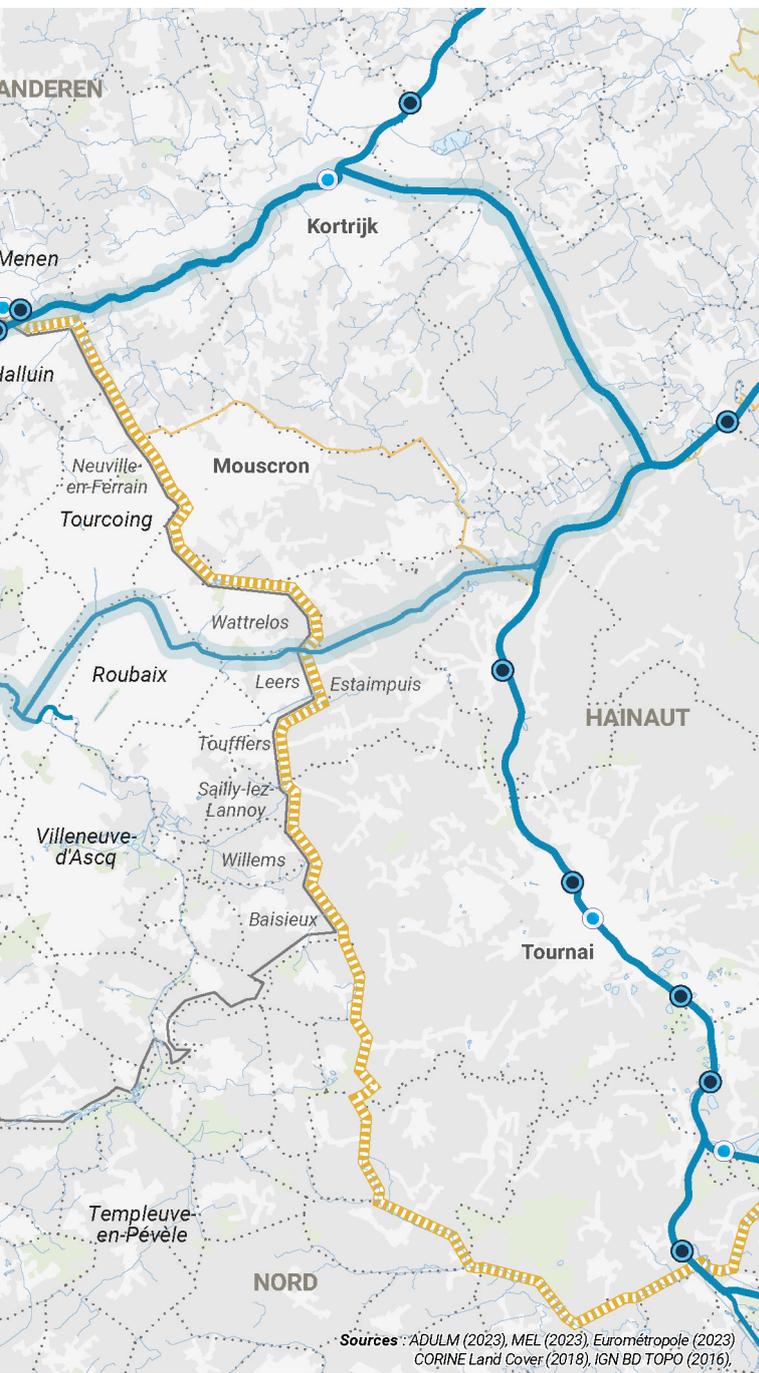
Pour cette gestion, VNF assure un **contrôle en temps réel** des différents débits et hauteurs d'eau. Cette gestion lui permet d'agir rapidement sur les besoins urgents et adapter équitablement la répartition de la ressource. Des stations de mesure permettant de calculer les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel, rejetées ou transportées, sont ainsi déployées au sein du réseau hydraulique. Ces données sont ensuite centralisées et consultables à distance en temps réel, permettant une surveillance globale du système et offrant la possibilité de déclencher des alertes automatiques en cas d'anomalies et de prévenir les agents. La gestion des ouvrages et les consommations d'eau peuvent ainsi être adaptées en permanence.

Sur le territoire métropolitain, **12 ports** permettant le développement d'activités économiques tant en lien avec le transport de marchandises qu'avec le tourisme. La MEL vise à développer un projet à l'échelle de l'Eurométropole pour offrir, à terme, un véritable réseau de canaux navigables, mais aussi de ports de plaisance structurant.

Toutefois, tous les cours d'eau domaniaux du territoire métropolitain ne sont pas gérés par VNF. **Depuis 2012 la MEL intervient sur le canal de Roubaix.**

Les autres cours d'eau, dit « non domaniaux », doivent être gérés par leurs propriétaires. En effet, dès lors qu'un cours d'eau est présent sur une parcelle, ce dernier doit être entretenu par le propriétaire du terrain. Toutefois, cet entretien n'étant pas connue du grand public, le législateur a transféré aux EPCI une compétence « **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** » (GEMAPI) afin de se substituer aux interventions des propriétaires pour motif d'intérêt général.

À ce double titre, la MEL mène donc un entretien sur les canaux et cours d'eau concernés par ces 2 compétences. Ceci se traduit par un entretien quotidien ainsi que des opérations de renaturation des cours d'eau (réintroduction d'espèces vivantes, végétales dans le milieu naturel). L'objectif est de prévenir les phénomènes d'inondations et d'atténuer les effets des sécheresses. Les aménagements le long des berges contribuent également au déploiement et au maintien de la trame verte et bleue, et à la rendre attractive pour la pratique d'activités de loisir et le développement d'espaces de nature. Ceci s'est formalisé par une délibération pour la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) appelé **Plan de reconquête des cours d'eau métropolitains.**



Sources : ADULM (2023), MEL (2023), Eurométropole (2023)
CORINE Land Cover (2018), IGN BD TOPO (2016).

- Frontière France/Belgique (Fr/B)
- Limite de départements/Provinces (Fr/B)
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite communale



Mai 2023

CONTACTS

LES STRUCTURES RESPONSABLES DES VOIES NAVIGABLES :

En Belgique :

SPW (Service public de Wallonie) :

Directeur :
Sven ABRAS
Tel : 081 33 63 24

HIC (Hydrological Information Centre)

M&M (Mesure et surveillance)

Responsable HIC :
Maarten DESCHAMPS

WL - Flanders Hydraulics (Waterbouwkundig Labo - Laboratoire de génie hydraulique)

Chef de service :
Karim BELLAFKIH
Tel : +32 3 224 60 35

DVW (De Vlaamse Waterweg SA – Voies navigables de Flandre)

Directeur général :
Chris DANCKAERTS
Tel : +32 11 29 84 00
info@devlaamsewaterweg.be - +32 11 29 84 00
Numéro d'urgence : 0800/30 440

Vlaamse Milieumaatschappij (VMM) (Agence flamande de l'environnement)

info@vmm.be

En France :

VNF (Voies Navigables de France) :

Chef du Service du développement de la voie d'eau (SDVE) :
Sébastien ROUX
sebastien.roux@vnf.fr

Métropole Européenne de Lille

QUI CONTACTER EN CAS DE :

Sécheresse :

Préfecture du Nord

Pollution (FR) :

Centre Opérationnel de Zone (COZ)

DDTM service environnement

Préfecture du Nord :

Directrice adjointe :
Céline DOUAY
celine.douay@nord.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement (DREAL) :

03 20 30 59 59

Pollution (BE) :

Wallonie :

Numéro de téléphone spécifique
pollution de l'environnement : **1718**

S. O. S. Environnement-nature (BE)

Flandre :

- RIS : 0800 30 440, 078 055 440, +32 78 055 440 (si vous n'appellez pas de Belgique), ris@vlaamsewaterweg.be
- VMM : Numéro permanent : +32 02 553 21 21, milieuincidenten@vmm.be

La Commission Internationale de l'Escaut gère un système d'alerte et d'alarme en matière de pollution des eaux de surface transfrontalières (WASS). Ces rapports sont acheminés vers les postes d'alerte régionaux de chaque membre de l'ISC.

